

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE315

présenté par  
M. Goldberg, rapporteur

-----

### ARTICLE 23

A l'alinéa 14, supprimer les mots :

« , ses services ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle, les services de l'État ne constituent pas un démembrement de celui-ci. La seule mention de l'État est donc suffisante.